

Bon No: 008809558		1ere Gachée: 09:27 (1)		Date: 18/08/2026		reap140826143046		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 6.00 m3		référence commande(2):				Véhicule:	
client: 410282		BOTTE FONDATIONS		ZAC DU PETIT LE ROY 5 RUE ERNEST FLAMMARION 94150		M87		8x4 ROUXEL BRIS	
chantier: 028201		CH6454/DA0166905-CHU		4 rue Fernand Cerveau 06.29.10.83.32 51100 Reims		M87		YOHANN	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
08:24				00:00		température:		vitesse du vent:	
						validité:		X en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
PJPRO1C350		PROJETE						consistance(7) Dmax	
						S1		10	
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R				0					
appellation commerciale BETONPROJETE S1 Dm10 CEM2 350									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE ECO-PARTICIPATION								NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):									
type et quantité:				signature:					
demandeur:									

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1